



RÉNOFUTÉ

# MaPrimeRénov'

## Conditions de réouverture des 2 guichets internet

[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

[www.monprojet.anah.gouv.fr](http://www.monprojet.anah.gouv.fr)

Information du 06 janvier 2026



RÉNOFUTÉ

## Pourquoi une fermeture des guichets internet ?

Les guichets de dépôts de demande de nouvelles aides sont fermés - sur les plateformes numériques et pour les dépôts papiers - en raison de l'absence de loi de finances pour 2026.

En effet, dans le cadre du régime des services votés (loi spéciale), les subventions à l'habitat privé ne sont pas considérées comme des dépenses obligatoires, et leur attribution est donc suspendue jusqu'au vote d'une loi de finances.



RÉNOFUTÉ

## Quelles sont les aides concernées ?

- MaPrimeRénov' par geste
- MaPrimeRénov' Parcours Accompagné
- MaPrimeRénov' Copropriétés
- MaPrimeAdapt'
- MaPrimeLogementDécent
- Autres dispositifs aides à la pierre (dont Loc'Avantages)



RÉNOFUTÉ

## Les différentes situations possibles pour les ménages :

- **Dossiers non déposés** : Aucun nouveau dossier de demande d'aide ne pourra être déposé, pour l'ensemble des aides distribuées par l'Anah (MaPrimeRénov' – dont MPR Copropriété, MaPrimeAdapt', MaPrime Logement Décent, Loc'Avantages).
- **Dossiers déposés mais non encore validés** : Tous les dossiers déposés avant le 1er janvier 2026 seront instruits par les services de l'Anah. Si leur complétude et leur qualité sont confirmées, leur validation (notification d'attribution) interviendra après le vote de la loi de finances pour 2026. Les délais d'instruction seront donc allongés (supérieurs à 4 mois).
- **Dossiers déjà validés** : Les dossiers ayant fait l'objet d'une notification d'attribution avant le 1er janvier 2026 peuvent démarrer leur chantier ou le poursuivre. Les demandes de paiement et d'avance pourront être déposées sur la plateforme. Elles seront examinées puis réglées.



RÉNOFUTÉ

## Les guichets vont-ils réouvrir dans les mêmes conditions ?

Après la réouverture des guichets, les ménages pourront déposer leurs demandes de subvention relatives aux dispositifs suivants :

- **les rénovations énergétiques d'ampleur** : en logement individuel et en copropriété à destination de tous les ménages (TMO, MO, INT et SUP) ;
- **les rénovations par gestes** : avec un accent mis sur la décarbonation des modes de chauffage à destination des ménages TMO, MO et INT ;
- **les aides à la perte d'autonomie, MaPrimeAdapt'** : à destination des ménages TMO et MO ;
- **les aides à la lutte contre l'habitat indigne, MaPrimeLogementDécent** : à destination des ménages TMO et MO ;
- les autres dispositifs d'aides à la pierre favorisant l'amélioration de l'habitat.



RÉNOFUTÉ

# En l'absence des guichets MaPrimeRénov' est-ce que je peux mobiliser les certificats d'économie d'énergie (CEE) ?

Durant la période de fermeture des guichets MaPrimeRénov', les ménages éligibles peuvent toujours bénéficier d'aides CEE pour des travaux de rénovation par geste auprès de fournisseurs d'énergie (fiches d'opérations standardisées hors fiches BAR-Th174, BAR-Th-175 et BAR-Th-177).



RÉNOFUTÉ

## J'ai déposé mon dossier en 2025, sera-t-il étudié ?

Oui. Tous les dossiers complets et de qualité qui ont été déposés avant le 1er janvier 2026 seront instruits. L'attribution de l'aide ne pourra toutefois intervenir qu'après le vote de la loi de finances pour 2026, les délais sont donc allongés. Nous vous recommandons d'attendre l'attribution de votre aide pour commencer vos travaux.



RÉNOFUTÉ

## Que faire d'ici la réouverture ?

Profitez de cette période pour :

- Prendre rendez-vous avec les conseillers Rénofuté (Espace Conseil France Rénov' Ardèche), qui pourront vous conseiller techniquement et financièrement, vous aider à comparer les devis, ou vous orienter dans votre projet.
- Mûrir un projet cohérent et solide.
- Rassembler vos devis RGE, vérifier les pièces administratives, et préparer un dossier complet et conforme.



RÉNOFUTÉ

## Contactez-nous

- Pour faire le point sur votre projet d'acquisition ou de rénovation énergétique de votre logement.
- Notre service est également accessible aux professionnels.



04 75 35 87 34



renofute@alec07.org



[www.renofute.fr](http://www.renofute.fr)



# RÉNOFUTÉ



avec



Ardèche  
LE DÉPARTEMENT



VAL D'EYLIÈGE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES